



Monsieur
Jean Rossier
Député
Rue Hermann Geiger 19
1950 Sion

Date 24 août 2012

Votre question écrite du 15 juin 2012 intitulée "Sont-ils vraiment frustrés ?"

Monsieur le Député,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance de votre question écrite du 15 juin 2012, par laquelle vous sollicitez des informations suite à un article paru dans un journal régional faisant mention d'un éventuel sentiment de frustration chez les pompiers valaisans. Il nous charge de vous répondre comme il suit.

Un cours d'officiers pompiers a eu lieu à Collombey-Muraz du 23 au 25 mai 2012. Un des thèmes traités à cette occasion portait sur les relations et la collaboration avec la presse, lors d'événements. Un membre de la presse écrite régionale participait à ce cours.

En sus de sa participation active au cours, cette personne souhaitait aussi réaliser un article sur ce type de formation.

Pour rédiger le texte, le journaliste a demandé pourquoi les pompiers souhaitaient plus communiquer; il lui a été répondu que les soldats du feu aimeraient une meilleure visibilité de leur travail et une valorisation de leur engagement. Ceci apporterait un appui indirect au recrutement de futurs sapeurs. Dans le cadre de cette discussion, le peu de références à l'engagement des pompiers lors de l'accident de Sierre a été relevé. L'exploitation malencontreuse qui en a été faite a complètement échappé aux intéressés mais ne saurait, en aucun cas, refléter un véritable malaise ou une quelconque frustration au sein des pompiers valaisans.

En aucun cas, cet article ne remet en question la qualité et le professionnalisme des intervenants feux bleus ainsi que leur excellente collaboration. Toute autre approche relève de la polémique et ne saurait susciter plus de commentaires de la part des autorités compétentes.

Un dérapage journalistique ne saurait occulter le magnifique travail de tous les partenaires de la chaîne des secours.

Nous espérons vous avoir renseigné utilement et vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'assurance de nos meilleures salutations.



Esther Waeber-Kalbermatten
Conseillère d'Etat

Copie à Président du Grand Conseil
Service parlementaire